

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

Le vendredi dix mars deux mille dix-sept, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 06/03/2017

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, M. BARRE Daniel, Mme DELHOUME Arlette, Mme DEYTS Valérie, Mme LESTAGE Sandrine, Mme MORANCHO Céline, M. SEGUY Nicolas, M. DAVID Cyril, M CANDAU Christophe,

Procurations:

Absent excusé : M. LUCAS Patrick

Absents : M. GOUTANIER Gérald, Mme MOULIA Séverine, Mme TAMISIER Clotilde

Ouverture de séance : 19 heures

Secrétaire de séance : Valérie DEYTS

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

Nouvelles dénominations de voies

Choix de délégués à la communauté de communes des coteaux bordelais

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

N° D2017/10 Objet : Demande de subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux chemin de Sautejeau.

Monsieur le Maire présente le devis du SDEEG reçu le 24/02/2017 d'un montant de 40 839.94 euros HT ou 43 698.74 euros HT avec frais de gestion, concernant le génie civil pour le réseau de télécommunications chemin de Sautejeau.

Monsieur le Maire sollicite une subvention au Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 21%, soit 9 177 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 21%, soit 9 177 euros.

N° D2017/11 Objet : Choix d'un suppléant au délégué du SEMOCTOM

Monsieur le Maire présente la nécessité de choisir un suppléant au délégué du SEMOCTOM afin de faciliter la présence aux réunions du SEMOCTOM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CHOISIT Arlette DELHOUME comme suppléant au délégué du SEMOCTOM, Frédéric COUSSO.

N° D2017/12 Objet : Adhésion à l'agence départementale Gironde Ressources

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif, ainsi que le projet de statuts de cet établissement,

Vu les statuts de l'agence départementale dénommée « Gironde Ressources »,
Compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'existence d'une telle structure,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **D'approuver les statuts de l'agence départementale « Gironde Ressources ».**
- **D'adhérer à l'agence départementale « Gironde Ressources ».**
- **D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.**
- **De désigner le Maire ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale de « Gironde Ressources »**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

N° D2017/13 Objet : Nouvelles dénominations de voies

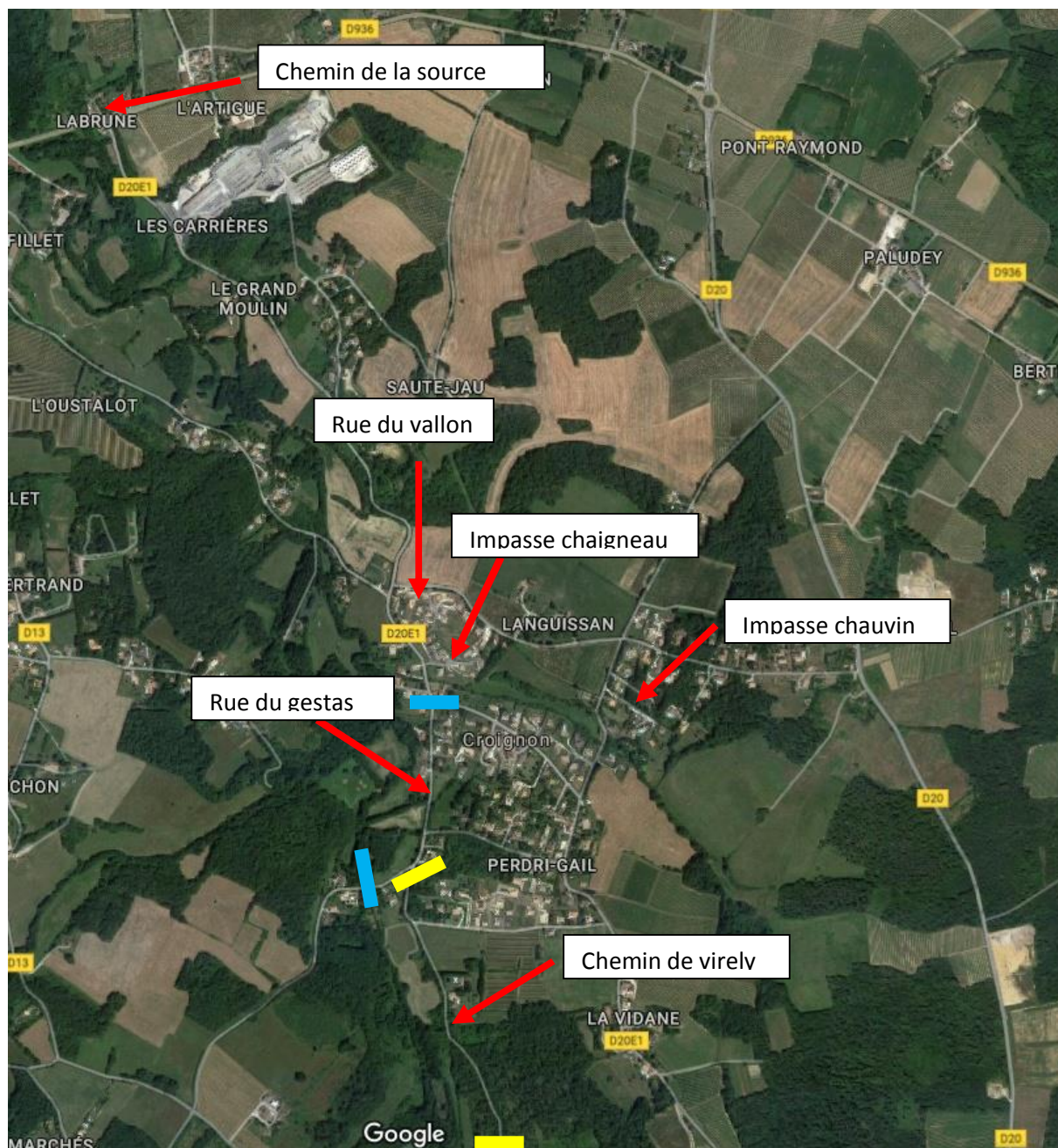
Monsieur Bonnier présente le travail réalisé en partenariat avec la Poste sur la nouvelle numérotation des voies de la commune. Afin de permettre à la Poste d'avancer sur le dossier, il est nécessaire de valider de nouvelles dénominations de voies (voir plan ci-joint) :

- chemin de la source
- rue du Vallon
- impasse Chaigneau
- impasse Chauvin
- rue du Gestas
- chemin de Virely

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE ces nouvelles dénominations de voies.

Localisation et dénomination des nouvelles voies



N° D2017/14 Objet : Choix de délégués à la communauté de communes des coteaux bordelais

Monsieur le Maire présente la nécessité de choisir deux délégués à la communauté de communes des coteaux bordelais : un délégué petite enfance et enfance-jeunesse et un délégué culture et sport.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
CHOISIT Nicolas SEGUY pour le délégué petite-enfance et enfance jeunesse, et Valérie DEYTS et Frédéric COUSSO pour le délégué culture et sport.**

Questions diverses :

Levée de séance : 20h15

Liste des délibérations

Objet	N°
Demande de subvention travaux d'enfouissement des réseaux chemin de Sautejeau	D2017/10
Choix d'un suppléant au délégué du SEMOCTOM	D2017/11
Adhésion à l'agence départementale Gironde Ressources	D2017/12
Nouvelles dénominations de voies	D2017/13
Choix de délégués à la communauté de communes des coteaux bordelais	D2017/14

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
Mr BARRE	Daniel	
Mr BONNIER	Patrick	
Mr CANDAU	Christophe	
Mr COUSSO	Frédéric	
Mr DAVID	Cyril	
Mme DELHOUME	Arlette	
Mme DEYTS	Valérie	
Mr GOUTANIER	Gérald	
Mme LESTAGE	Sandrine	
Mr LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Celine	
Mme MOULIA	Severine	
Mr SEGUY	Nicolas	
Mme TAMISIER	Clotilde	